

# Le certificat en gouvernance publique

*une innovation majeure conçue par l'IFGP*

## CEGP

CERTIFICAT EN GOUVERNANCE PUBLIQUE©

*Le socle de savoir-faire et de savoir-être pour monter en  
compétence dans l'exercice d'un mandat d'élu.*



**SciencesPo**  
EXECUTIVE EDUCATION

Le Certificat Sciences Po - voir en page 4  
*une solution en partenariat avec l'IFGP*

- . acquérir les compétences et les savoir-être pour exercer pleinement un mandat d'élu et d'administrateur public
- . renforcer la performance de l'action publique

### LE MODÈLE IFGP

## 6 compétences fondamentales

### 1 Maîtriser les règles de droit encadrant les fonctions d'élus

chaque élu doit disposer des repères fondamentaux qui cadrent l'action des élus au sein des institutions de la République.

### 2 Maîtriser les droits et devoirs de l'élu, assumer sa responsabilité, respecter une éthique

chaque élu doit connaître la place des élus au sein de la République et, plus précisément le rôle de l'élu, son statut, son mandat, ses pouvoirs et ses obligations.

### 3 Maîtriser les mécanismes de la décision publique locale

chaque élu doit comprendre l'univers spécifique de la gestion publique locale à laquelle il a le devoir de concourir du fait de son mandat.

### 4 Être en capacité d'exercer ses responsabilités d'élu

chaque élu de savoir prendre des décisions pertinentes en termes de gouvernance publique.

### 5 Être en capacité de faire évoluer le modèle de la collectivité

chaque élu doit savoir appréhender et s'adapter aux enjeux actuels et ainsi ne pas se contenter de rester dans un cadre figé rendant largement inefficace ou inappropriée l'action publique.

### 6 Être un élu au comportement professionnel et exemplaire

chaque élu doit se construire un comportement spécifiquement déterminé par les responsabilités particulières de l'élu représentant de la population.

## Le CEGP : pourquoi ?

- . des élus plus performants
- . l'action publique renforcée

### La crise de la gouvernance publique

La défiance des citoyens à l'égard des élus remet en cause la légitimité de l'action publique, alors que celle-ci doit faire face à des bouleversements profonds : environnemental, social, sociétal, technologique (numérique), financier, ...

Notre démocratie en est affaiblie.

### Une réponse innovante

Les élus ont besoin de renforcer leur capital de compétences. Or l'offre actuelle de formation est gravement déficiente (cf. rapport de 2020 sur la formation des élus IGA/IGAS). L'IFGP a conçu un processus totalement innovant de formation dédié aux élus.

### La certification en gouvernance publique

Le concept CEGP développé par l'IFGP permet d'acquérir en 6 modules de formation les 6 compétences fondamentales nécessaires à un exercice performant d'un mandat. Organisé en un cycle cohérent et complet de formations, il ouvre sur la gestion optimisée dans la durée du plan de formation de chacun.

### Vers la reconnaissance des élus

Le CEGP est un levier de promotion des élus locaux, de sorte qu'ils soient le plus vite possible reconnus par la République comme des administrateurs à part entière de l'action publique locale et que l'accompagnement à la reconversion professionnelle soit réellement mise en oeuvre.



# ce publique, une innovation majeure conçue par l'IFGP

MÉTHODE

un cycle de formations, global et cohérent, conçu par des élus autour de 6 modules privilégiant le transfert d'expériences par les pairs.

L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

## 6 modules de formation



### module 1

#### les repères fondamentaux

Les institutions de la République	>	<i>Droit constitutionnel et hiérarchie des normes</i>
Les collectivités territoriales et les organismes associés	>	<i>Libertés locales et millefeuille administratif</i>
Les principes du droit administratif	>	<i>Histoire et spécificité du droit administratif</i>
La fonction publique	>	<i>Les trois fonctions publiques et le statut des fonctionnaires</i>
Les finances locales	>	<i>Les règles budgétaires des Collectivités territoriales et rôle de la Cour des comptes</i>

### module 2

#### la place de l'élu dans la République

L'élu dépositaire de l'autorité publique	>	<i>Le rituel républicain et le statut de l'élu en France</i>
Le rôle de l'élu dans l'institution	>	<i>L'élu et la gestion locale</i>
Assumer ses mandats	>	<i>Les mandats d'élus et les représentations dans les organismes associés</i>
L'élu responsable de ses actes	>	<i>La responsabilité juridique de l'élu</i>

### module 3

#### comprendre l'univers de la gestion locale

Le fonctionnement d'une Collectivité territoriale	>	<i>Les instances de gouvernance des Collectivités territoriales</i>
L'administration, support de l'action des élus	>	<i>L'organisation de l'administration</i>
Les modes de production du service public	>	<i>La régie directe, les marchés publics et autres procédures exceptionnelles</i>
Les aspects financiers	>	<i>La planification budgétaire, élément déterminant de la décision publique</i>

### module 4

#### savoir prendre des décisions pertinentes

Le cadre global d'action du mandat	>	<i>Décliner un programme politique en projet d'actions</i>
Définir des objectifs de l'action d'élu	>	<i>Elaborer une stratégie (objectifs, méthodes - ACA, planning)</i>
Les risques dans l'action publique	>	<i>La revue et la gestion des risques (catastrophes, sécurité, déficits, ...)</i>
Travailler dans un collectif d'élus	>	<i>Le processus de décision collective</i>
Faire appliquer les décisions	>	<i>Impulser et contrôler l'action de l'administration sans s'y substituer</i>

### module 5

#### savoir s'adapter aux enjeux actuels

Appréhender les évolutions du contexte, voire ses défis	>	<i>S'organiser pour identifier les mutations de l'environnement de l'action publique</i>
Comprendre le modèle économique de la collectivité	>	<i>Etudier le modèle économique de la CT au regard du MESECT</i>
Adapter le service public	>	<i>Conduire un processus de transformation</i>
Obtenir l'adhésion des partenaires	>	<i>Gérer les inerties et les résistances au changement</i>

### module 6

#### le comportement de l'élu

L'élu face aux autorités de l'Etat, aux partenaires institutionnels, aux entreprises	>	<i>Représenter et défendre les intérêts de la Collectivité</i>
L'éthique de l'élu	>	<i>L'élu, la morale publique et le devoir d'exemplarité</i>
L'élu communicant	>	<i>Objectifs et moyens d'une communication efficace</i>
L'élu face aux citoyens	>	<i>La démocratie participative</i>

# LA PÉDAGOGIE DU CEGP

Exigeante, interactive, s'appuyant sur l'expérience et la compétence des pairs pour être concrète dans l'exercice d'un mandat et valorisable :

1. Sanctionnée par un certificat
2. Inscrite dans un continuum de formation
3. Dispensée par des organismes de formation reconnus et partenaires de l'IFGP

## LES PARTENARIATS IFGP avec des organismes agréés reconnus

Le CEGP est un concept que l'IFGP promeut et met à disposition des organismes de formation agréés pour le décliner en cycle de formation dans l'objectif de le rendre accessible au plus grand nombre d'élus.

L'IFGP établit une convention de partenariat avec l'organisme agréé qui garantit aux participants de suivre un cycle complet de formation se référant au modèle CEGP :

- des formations de haut niveau conformes aux attentes des élus pour l'exercice optimisé de leur mandat (cf. étude des besoins des élus réalisées par l'IFGP)
- une pédagogie fondée sur le transfert des savoir faire et des savoir être assurant une approche opérationnelle et concrète des apports théoriques.
- des intervenants au savoir théorique reconnu et disposant d'une expérience de l'action publique concrète : experts, conférenciers, élus ou anciens élus, ...

1

## LE CERTIFICAT en gouvernance publique

Le cycle de formation CEGP est sanctionné par un certificat délivré par un jury selon des critères rigoureux d'assiduité, de participation aux modules et de qualité des travaux individuels et collectifs.

Il constitue un passeport pour la reconnaissance des compétences de l'élus utile dans un processus de reconversion professionnelle.

2

## LE CONTINUUM DE FORMATION



pour aller plus loin encore,

En transmettant un capital de base aux élus, le CEGP constitue un *terreau fertile* qui dynamise les champs de la formation des élus développés par les organismes agréés.

Le CEGP s'appuie sur le réseau IFGP de formation collaborative des élus. Il constitue une *plateforme interactive* d'échange des expériences et des savoir faire entre élus.

## LE CERTIFICAT EN GOUVERNANCE PUBLIQUE en partenariat avec Sciences Po



« ÉLU ET GOUVERNANCE PUBLIQUE : RÉUSSIR SON MANDAT »

Un programme en trois temps en présentiel et en distanciel

### I- Comprendre

- l'élus local : administrateur des affaires publiques
- les fondamentaux institutionnels, administratifs et financiers des collectivités

### II- Agir

- comme élu à la tête d'une administration
- pour mettre en oeuvre un projet politique
- en mobilisant les instruments à dispositions

### III- Anticiper et s'adapter

- face aux transformations et aux crises, comment les appréhender, s'y adapter, en faire des opportunités ?
- se préparer aux enjeux de demain

Prix et financement : selon les dispositions légales pour le droit à la formation des élus

SciencesPo  
EXECUTIVE EDUCATION

IFGP  
INSTITUT FRANÇAIS  
DE GOUVERNANCE PUBLIQUE

### Un parcours décliné selon deux formats

- *standard* : par promotion de 15 à 20 personnes composées de manière homogène d'élus.e.s issus de différentes collectivités et de divers territoires (*démarche individuelle*)
- *spécifique* : par groupe ad-hoc d'une même collectivité et/ou d'un même bassin de vie (*démarche collective*)

Validation au terme du parcours  
Le Certificat Sciences Po est délivré par un jury

Accès à la Communauté apprenante des élus

Accompagnement individualisé des participants

+ d'info : <https://www.sciencespo.fr/executive-education/elu-local-et-gouvernance-publique-reussir-son-mandat>



Pour toute information complémentaire :  
stephane.prive@ifgp.fr  
par téléphone : 33-(0)6-03-80-82-33  
IFGP - 115 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

www.  
ifgp.  
fr

IFGP  
INSTITUT FRANÇAIS  
DE GOUVERNANCE PUBLIQUE